

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 15 septembre 2022**  
**procès-verbal de séance**

# Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MEDARD D'EYRANS, régulièrement convoqué s'est réuni, en session **ordinaire**, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian TAMARELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/09/2022

Nombre de membres :

En exercice : 22

Présents : 17

Votants : 22

## **PRESENTS :**

M. TAMARELLE Christian, Mme SABY Nadia, M. BARROUILHET Pascal, Mme GÉRARD Laure, M. CHEVALIER Bernard, Mme COMPAN Ingrid, M. BOUYSSOU Philippe, Mme ALCALA Nathalie, Mme LAURONCE Stéphanie, M. BALLION Vincent, Mme MELSBACH Véronique, M. KERHOAS Pascal, M. VITRAC Xavier, Mme DETAEVERNIER Céline, M. MARINHO Joao, Mme FARRÉ Anne-France, Mme DOMINGO Caroline,

## **REPRESENTES :**

M. BERLAND Lionel a donné pouvoir à Mme ALCALA Nathalie,  
M. LABESQUE-FAURÉ Julien a donné pouvoir à M. TAMARELLE Christian,  
Mme HALLOUCHE Nahema a donné pouvoir à Mme MELSBACH Véronique,  
Mme TILLOT Cécilia a donné pouvoir à Mme SABY Nadia,  
M. BOUREAU Pierre a donné pouvoir à M. BARROUILHET Pascal,

Mme GÉRARD Laure est nommée secrétaire de séance.

---

## Ordre du jour

1-Décision modificative

2-Modification du plateau surélevé avenue de Canterane (RD 108) : autorisation de signature de convention entre le Département et la Commune

3-Mise en place d'un plateau surélevé (en lieu et place d'un coussin berlinois) avenue du Bedat (RD 114) : autorisation de signature de convention entre le Département et la Commune

4-Rapports activités 2021 de la Communauté de Communes de Montesquieu et rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Délibération annulée : Mise en place d'un plateau surélevé (en lieu et place d'un coussin berlinois) avenue du Bedat (RD 114) : autorisation de signature de convention entre le Département et la Commune

Délibérations rajoutées : -SIAEPA : lieu de réunion des comités syndicaux-modification des statuts du syndicat

-demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)

Informations/questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance. Les conseillers présents prennent acte du compte-rendu du 29 juin 2022 qui est adopté par les membres présents.

### 1-Décision modificative

(délibération n°2022-026)

Il convient de procéder à la décision modificative suivante sur l'exercice 2022. Il s'agit de la dissolution comptable du budget de la caisse des écoles (intégration du résultat au budget communal).

libellé	fonctionnement		DEPENSES	RECETTES
	chapitre	article		
Résultat d'exploitation reporté	002	002		4945,74
Charges de personnel et frais assimilés	012	6413	4945,74	
		solde	0,00	0,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :  
-d'accepter la décision modificative telle qu'exposée ci-dessus

Vote : pour : unanimité

### 2-Modification du plateau surélevé avenue de Canterane (RD 108) : autorisation de signature de convention entre le Département et la Commune

(délibération n°2022-027)

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer la convention avec le Conseil Départemental de la Gironde concernant la modification du plateau ralentisseur avenue de Canterane situé en agglomération sur la RD 108 ( PR 10+250 au PR 10+330).

Le projet de modification visant à améliorer la sécurité des usagers et riverains sortant du lotissement « le clos de Canterane » a fait l'objet d'un avis favorable du Département.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :  
-autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vote : pour : unanimité

### 3-Rapports activités 2021 de la Communauté de Communes de Montesquieu et rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

(délibération n°2022-028)

Conformément au décret n° 95-235 du 6 mai 1995 le Président d'un établissement public de Coopération Intercommunale est désormais tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public ainsi qu'un bilan de ses activités .

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT,

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes de Montesquieu et du rapport annuel 2021 du service de l'élimination des déchets.

Vote : pour : unanimité

#### **4-SIAEPA : lieu de réunion des comités syndicaux-modification des statuts du syndicat**

(délibération n°2022-029)

Le SIAEPA de la Brède a délibéré le 28/06/2022 sur le lieu de réunion des comités syndicaux qui pourront à l'avenir se dérouler sur l'ensemble du territoire des communes membres.

Cette délibération a modifié les statuts du syndicat et il est nécessaire que chaque commune membre délibère pour acter ce changement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte que le lieu de réunion des comités syndicaux puissent se tenir sur l'ensemble du territoire des communes membres
- prend acte de la modification des statuts qui en découle.

Vote : pour : unanimité

#### **5-Demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)**

(délibération n°2022-030)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de mise en place d'éclairage LED sur le terrain d'entraînement de football au stade de la Bugonne à Saint Médard d'Eyrans.

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) a la possibilité de contribuer au financement de ce type d'équipement à hauteur de 20% du coût HT dans la limite d'un plafond de 15 000 euros.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 50 572,70 euros HT

Le plan de financement prévisionnel en euros serait le suivant :

-FAFA	10 114,54 euros
-Commune	<u>40 458,16 euros</u>
Total HT	50 572,70 euros

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, décide :

- d'accepter le plan de financement défini ci-dessus,
- de solliciter une subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur pour la réalisation de ces travaux
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile dans cette affaire

Vote : Pour : unanimité

#### **- Informations/questions diverses**

*Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire*

- internet et téléphonie fixe (mairie)-signature devis
- renouvellement matériels informatique mairie -signature devis
- matériels/mobiliers (salle multisports et stade de football)-signature devis
- travaux de voirie-signature devis
- alarme (extension école maternelle) -signature devis
- Tarifs municipaux
- extension école maternelle - procédure adaptée – modification du contrat en cours d'exécution (avenant pour le lot électricité et lot étanchéité)
- sécurité incendie (extension école maternelle) -signature devis
- extension école maternelle - procédure adaptée – modification du contrat en cours d'exécution (avenant pour le lot menuiseries)

-Monsieur le Maire précise que les derniers petits travaux liés à l'extension de l'école maternelle seront finalisés aux vacances scolaires de la Toussaint.

-Monsieur le Maire informe qu'un travail est engagé sur la question de l'extinction de l'éclairage public la nuit sur le territoire et que l'ensemble du Conseil sera convié à se positionner prochainement sur ce sujet.

-Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une manifestation anti-LGV se déroulera à Langon le 01/10/2022 devant la gare et souhaite qu'un maximum de personnes se rendent disponibles à l'occasion de ce rassemblement.

-Monsieur le Maire informe que la consultation relative au RER métropolitain vient d'être lancée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers Municipaux.